



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS DU SEITA

Répertoire numérique détaillé

établi par Françoise DESMIER-MOREAU

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Séances de la commission des marchés du SEITA.....	7
Activités de la commission des marchés du SEITA.....	8
Ordres du jour des séances de la commission des marchés du SEITA.....	8
Cycle d'information des rapporteurs de la commission des marchés du SEITA.....	8
Réunions du comité de direction.....	8
Réglementation concernant le fonctionnement, la composition et les seuils de compétence de la commission des marchés du SEITA.....	8

Référence

B-0061915/1 – B-0061939/1, B-0074768/1 – B-0064777/1, B-0083017/1 – B-0083019/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Commission des marchés publics du SEITA.

Dates extrêmes

1925-1980

Noms des principaux producteurs

SEITA (Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

Importance matérielle

30 boîtes, soit 3,30 mètres linéaires

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement effectué en 2009 lors de la fermeture du service du Patrimoine d'Altadis, sous les cotes 52J-247 à 286.

Historique du producteur

En 1810, le premier monopole est rétabli sous Napoléon, la gestion de celui-ci est déléguée à la Direction des Contributions Indirectes. En 1860, la direction générale des manufactures de l'État lui succède, elle se voit également confier l'exploitation du monopole des allumettes en 1889. Le 7 août 1926, le service d'exploitation industrielle des tabacs est séparé juridiquement de l'État et se voit rattaché à la caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale d'exploitation industrielle de la dette publique. Par conséquent, il s'agit d'un établissement public administré par un conseil d'administration de plusieurs membres dont le président est nommé par décret sur proposition du ministre des finances. Le SEIT devient alors SEITA en 1935. Par ordonnance du 7 janvier 1959, le monopole du tabac et des allumettes est confié au service d'exploitation des tabacs et allumettes (SEITA), qui est alors désolidarisé de la caisse autonome d'amortissement. Le conseil d'administration est scindé en deux comités jusqu'au changement de statut de l'entreprise en 1961. Ainsi le comité financier,

s'occupe des opérations et de la gestion financière de la caisse, le comité technique quant à lui est en charge de l'exploitation du monopole des tabacs, et a la tâche de décider des crédits à allouer au SEITA, le conseil d'administration quant à lui se prononce sur les projets qu'il présente. Le conseil consultatif émet des avis sur toute modification envisagée aux lois et décrets relatifs à la culture, à l'achat des tabacs indigènes, ainsi qu'à la vente des tabacs fabriqués. En 1980, celui-ci est transformé en société d'économie mixte, la SEITA est privatisée en 1995 et fusionne finalement en 1999 avec la société espagnole Tabacalera donnant ainsi naissance à Altadis qui sera rachetée en 2008 par Imperial Tobacco devenu depuis Imperial Brands.

Historique de la conservation

Depuis 1999 la SEITA a entrepris de sauvegarder son patrimoine et ses archives ainsi que de les mettre en valeur. Ce projet impliquait donc de mettre fin aux dispersions des fonds d'archives, ces derniers disposés en divers lieux non adéquates à leur conservation et à leur communication. Ainsi, en 2000 est créé le centre d'archivage aux Aubrais dans le Loiret, ayant pour but de réunir tous les fonds, de les inventorier et de faciliter le travail des chercheurs. Un archiviste est recruté et des locaux spécifiques sont affectés. Celui-ci va recevoir les archives du Musée-Galerie de la SEITA, fermé à la suite du déménagement d'Altadis en France, de l'Hôtel des tabacs, quai d'Orsay, à l'avenue de France dans le XIII^e arrondissement de Paris. C'est également dans ce contexte que va naître le comité d'histoire « SEITA, Terres, d'histoire » qui s'organise autour de ses archives pour les valoriser.

Les archives produites et reçues par la SEITA, en tant que service administratif, établissement public puis entreprise publique jusqu'au 24 février 1995, date de sa privatisation, sont des archives publiques. Une convention d'autonomie est accordée à la SEITA, par le ministère de la Culture et de la Communication (direction des Archives de France) en décembre 2005, pour en assurer la conservation et la communication. Cette convention est dénoncée en juillet 2008 avec le rachat d'Altadis par Imperial Tobacco, qui décide de l'abandon de la fonction archives. Après la dénonciation de la convention d'autonomie, les Archives de France demandèrent aux services d'archives départementaux de récupérer les archives concernant les manufactures du ressort de leurs départements. Les archives centrales de la SEITA sont alors transférées au service des archives du ministère de l'Économie et des Finances. Ce versement a été réalisé dans l'urgence lors de la fermeture du service du Patrimoine d'Altadis.

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Thématique.

Présentation du contenu

Ces dossiers concernent les activités de la Commission des marchés du SEITA à travers ses dossiers de séances, rapports annuels et textes réglementaires de référence.

Une première commission des marchés de l'exploitation industrielle des tabacs fut instituée par un règlement approuvé le 22 décembre 1926. Le décret du 18 novembre 1948 institua ensuite une commission consultative des marchés auprès de chaque département ministériel. Puis, une commission consultative spéciale des marchés du SEITA fut rétablie par l'arrêté du 13 février 1950. Cet arrêté précise que la commission doit être consultée sur tous les projets de marchés de toute nature envisagée par le service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes et ayant pour objet la fourniture de matières mises en œuvre par ce service pour la fabrication et la vente des produits dont il a la charge.

La Commission des marchés instituée par décret 61-15 du 10 janvier 1961 a tenu sa dernière séance le 22 septembre 1980.

Bibliographie

Muriel Eveno et Paul Smith, Guide du chercheur, Histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France XIXe-XXe siècles, 2003, 480 p.

Indexation

Tabac

Marché public

B-0061915/1 – B-0061939/1, B-0074768/1 – B-0074776/1

Séances de la commission des marchés du SEITA : procès-verbaux, rapports, notes.

1936-1980

B-0061915/1

1936-1937

B-0061916/1

1938-1939

B-0061917/1

1940-1948

B-0061918/1

1949-1952

B-0061919/1

1953-1954

B-0061920/1

1955-1959

B-0061921/1

1960

B-0061922/1

1961

B-0061923/1

1962

B-0061925/1

1963

B-0061927/1

1964

B-0061929/1

1965

B-0061931/1

1966

B-0061933/1

1967

B-0061935/1

1968

B-0061937/1

1969

B-0061939/1

1970

B-0074768/1

1971

B-0074769/1

1972

B-0074770/1

1973

B-0074771/1

1974

B-0074772/1

1975

B-0074772/2

1976

B-0074773/1

1977

B-0074774/1

1978

B-0074775/1

1979

B-0074776/1

1980

B-0074777/1

Activités de la commission des marchés du SEITA : rapports annuels.

1950-1977

B-0083017/1

Ordres du jour des séances de la commission des marchés du SEITA.

1964-1974

B-0083017/2

Cycle d'information des rapporteurs de la commission des marchés du SEITA : comptes rendus, correspondance.

1975-1978

B-0083017/3

Réunions du comité de direction : procès-verbaux des décisions et comptes rendus.

1974-1980

B-0083018/1 – B-0083019/1

Réglementation concernant le fonctionnement, la composition et les seuils de compétence de la commission des marchés du SEITA : circulaires, décrets, arrêtés, notes, rapports.

1925-1980

B-0083018/1

1925-1965

B-0083019/1

1966-1980